

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2018/0517/162 du 14 février 2019 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** accorde à la société TEXTILCORD STEINFORT l'autorisation pour la modification de l'autorisation n°1/13/0256 à Steinfort, rue Schwarzenhof.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
27 FEV. 2010
en bonne et due forme à partir du

Steinfort, le 27 FEV. 2010



Le bourgmestre



Le secrétaire communal